



Commune de SERVANT

RÈGLEMENT

Concours des décorations et illuminations 2020



ARTICLE 1 : ORGANISATEUR DU CONCOURS

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Servant organise un concours des plus belles décorations et illuminations de Noël.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour but de donner aux fêtes de fin d'année une ambiance féerique et lumineuse.

Cette année le thème sera : « Décorations et illuminations de fenêtre et/ou jardin »

Il a pour objet de sélectionner et de récompenser l'investissement et l'implication de chacun dans la décoration d'une ou plusieurs fenêtres ou d'un espace de son habitation ou de son jardin, visibles de la voie publique.

Les familles de la commune sont invitées à décorer leur maison, jardin, balcon, fenêtres, pour que l'esprit des fêtes de Noël rayonne dans la commune.

Deux catégories sont prévues :

- Fenêtre
- Jardin ou balcon

Les décorations doivent être visibles depuis la voie publique, afin d'être examinées par un jury. Une attention particulière sera portée sur l'originalité, la faible consommation d'énergie et la réalisation des décorations, qui fera, si possible, une large place aux matériaux de récupération.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite et exclusivement réservée aux habitants de la commune de Servant.

Les membres du jury sont exclus du concours.

Les membres du jury s'interdisent de pénétrer sur les propriétés privées. Les illuminations doivent donc être visibles de la rue ou de la route entre 17h30 et 22h.

Le passage du jury ne se fera qu'une seule fois et passera de manière aléatoire.

Les Servantais désirant participer au concours doivent :

- Compléter le bulletin d'inscription disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie : <http://www.servant-tourisme.com/vie-communale/page-citoyenne>
- Lire le règlement et signer le bulletin d'inscription
- Le retourner soit par mail à mairie.servant.63@wanadoo.fr soit en mairie sur place ou par courrier au : Ensemble communal Madeleine Perrin - 2 rue du presbytère – 63560 SERVANT au plus tard le 21 décembre 2020 inclus.

ARTICLE 4 : DATES DU CONCOURS

Pour être primé au présent concours, les lieux doivent être illuminés du 21 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE JUGEMENT ET DE NOTATION

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

- 1- Qualité : effet d'ensemble des illuminations et décorations : 4 points
- 2- Sens artistique : l'harmonie entre les illuminations et les décorations, la créativité et l'originalité des décors et le « fait-main » : 8 points
- 3- Les décorations « de jour » (non lumineuses) seront valorisées lors de la notation par les jurés : 4 points
- 4- Utilisation de matériaux naturels et/ou de récupération 4 points

Conseil : pour la protection de l'environnement, optez pour des ampoules leds à faible consommation, des décors fluorescents à énergie solaire, etc. Ce critère n'est cependant pas pris en compte lors du jugement.

ARTICLE 6 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de : Agnès DELRIEU, Anasthasia CAZADE, Florent NIGON, David SUCHET et Sylvain DURIN.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ ET SECURITÉ

Les illuminations sont réalisées par les participants, sous leur propre responsabilité et selon les normes de sécurité en vigueur. Il revient aux participants de prendre en charge les assurances nécessaires à la réalisation de leurs installations. La municipalité ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable de quelque dommage que ce soit.

ARTICLE 8 : DROIT A L'IMAGE

Le fait de participer au concours implique le consentement et l'autorisation donnés aux organisateurs de photographier des illuminations de décorations, d'utiliser les photos gratuitement et sur tous supports, et à leur volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et autres outils de communication.

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que les décisions prises par le jury.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

La commune se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.

ARTICLE 11 : ATTRIBUTION ET REMISE DE PRIX

Les résultats du concours seront communiqués le jour de la Cérémonie des Vœux en Janvier 2021. Des bons d'achat chez nos commerçants locaux sont à gagner.

Inscription concours des décorations et illuminations 2020

A remettre à l'accueil de la Mairie

Ensemble communal Madeleine Perrin – 2 rue du Presbytère 63560
SERVANT ou par mail : mairie.servant.63@wanadoo.fr avant le 21
décembre 2020

NOM : Prénom

Adresse

Courriel

N° de tel

Je souhaite m'inscrire au concours des décorations et illuminations de
Noël.

Catégorie :

- Fenêtre
- Balcon ou jardin

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du concours des
décorations et illuminations de Noël 2020.

Date et signature